

DISTRIBUTION FINALE AUX ANCIENS ACTIONNAIRES DE PEBERCAN

Montréal (Canada), le 30 mars 2011 – Samson Bélaïr/Deloitte & Touche Inc., en sa qualité de contrôleur de Pebercan Inc. (la « Société ») annonce que la Cour supérieure du district de Montréal, province de Québec, a rendu une ordonnance autorisant la distribution finale aux anciens actionnaires de la Société d'un montant de 5 473 264 \$ en dollars canadiens, soit un total d'environ 0,0725 \$ en dollars canadiens à l'égard de chaque ancienne action ordinaire qui était en circulation à la fermeture des affaires le 5 mars 2010

Une première portion de la distribution finale, soit une somme d'environ 0,0397 \$ par action en dollars canadiens, a été versée au titre du solde qu'il restait à payer quant à la réduction du capital déclaré effectuée sur les anciennes actions ordinaires à tous les anciens porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des registres le 2 mars 2010.

La seconde portion de la distribution finale, soit une somme brute d'environ 0,0328 \$ par action en dollars canadiens, a été versée au titre du dividende déclaré à tous les anciens porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des registres le 5 mars 2010, soit la date d'annulation des actions ordinaires de la Société. Conformément aux règles en vigueur et en fonction de leur pays de résidence, les retenues à la source applicables ont été effectuées lors de ce paiement aux anciens porteurs qui n'étaient pas des résidents du Canada.

Comme ce fut le cas lors de la première distribution, la distribution finale a été payée en dollars canadiens aux anciens actionnaires qui étaient des résidents du Canada, et en euros pour les autres. La valeur en euros du montant d'environ 0,0725 \$ par action ordinaire en dollars canadiens s'élève à un montant d'environ 0,0528, un montant déterminé en fonction du taux de change entre l'euro et le dollar canadien en vigueur à la fermeture des affaires le 29 mars 2011.